

Affiché le

ID: 005-210500583-20220404-202229-DE



## COMMUNE DE FREISSINIERES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2022 DÉLIBÉRATION N° 2022-29

**CONSEILLERS EN EXERCICE: 10** 

Conseillers présents : 6 Conseillers absents : 4 Conseillers représentés : 4 Pour: 10 Contre: Abstention:

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 28 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

<u>Présents</u>: ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - SEGOND Éric.

Absents: BOISSET Vincent - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent - MESTRE Françoise

<u>Pouvoir</u>: BOISSET Vincent à Cyrille DRUJON D'ASTROS - LATIL Jessica à ARDUIN Annie - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe - MESTRE Françoise à BOISSET André.

Secrétaire de séance : ARDUIN Annie

## <u>Objet</u> DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE FEADER - REGION SUD PACA - CABANES PASTORALES SECONDAIRES

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la commune s'est engagée dans la construction de 3 cabanes secondaires pour les alpages de Dormillouse (La Jaline), de Valhaute (Vallon Cros) et de de Faravel (quartier d'août). Une demande de subvention a été accordée dans le cadre du dispositif FEADER - Région Paca en 2019.

Or, en raison de la crise sanitaire, les estimations financières de 2019 ne sont plus d'actualité. Le coût des matériaux a fortement augmenté. De plus, les financements européens sont définis suivant des plafonds et des seuils qui ne correspondent pas à la réalité.

Envoyé en préfecture le 05/04/2022 Reçu en préfecture le 05/04/2022 Affiché le

ID: 005-210500583-20220404-202229-DE

Suite à la rencontre avec les services de la DDT des Hautes-Alpes, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention dans le cadre du dispositif « 7.6.2. Aide aux équipements pastoraux collectifs » du FEADER.

Le coût global de cette opération, comprenant la maîtrise d'œuvre, l'adduction d'eau, l'héliportage et la construction de ces 3 cabanes est estimé à 266 596,50 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

- DETR: 91 227,20 € 34,2%
- REGION SUD PACA: 48 903,50 € dont 22 433,10 € déjà accordés 18,3%
- FEADER : 55 146,50 € dont 25 296,90 € déjà accordés 20,7 %
- DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES : 18 000 € 6,8%
- Autofinancement : 53 319,30 € 20%

Les compléments demandés dans le cadre du FEADER s'élèvent à :

- 26 470,40 € pour la REGION SUD PACA
- 29 849,60 € pour le FEADER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Approuve le plan de financement ci-dessus.

**Autorise** le Maire à engager les démarches de demande de subvention complémentaires au titre du dispositif « 7.6.2 Aide aux équipements pastoraux collectifs » du FEADER et de la Région Sud.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme Le Maire Cyrille DRUJON D'ASTROS